

## L'école en guerre contre les ondes des portables

À Landéda, les parents montent une opération « école morte » à l'école Joseph-Signor vendredi. Ils dénoncent la trop grande proximité d'antennes relais. [\[Dossier\]](#)

« Tout le monde ouvre le parapluie ». Jean-Philippe Antoine est enseignant à l'école Joseph-Signor. Mais c'est en tant que parent d'un enfant de 3 ans qu'il remue ciel et terre depuis deux ans. Il en a ras les antennes le papa. Courriers aux opérateurs, à la mairie, au gouvernement, réunions publiques, pétitions... Résultat : rien. Les sept antennes de Bouygues et Orange sont toujours perchées sur le château d'eau, à proximité de l'école. La ligne des 300 mètres passe exactement entre la maternelle et l'élémentaire. Environ 300 enfants de 2 à 10 ans fréquentent l'établissement.

Cette fois, le collectif Château d'Ondes enclenche la vitesse supérieure. Une nouvelle pétition demande le déplacement des antennes et l'abaissement du champ électromagnétique émis. Elle a été signée par « 75 % des familles, dont 96 % des parents de maternelles ».



Jean-Philippe Antoine, devant l'école Joseph-Signor, dominée par le château d'eau et ses antennes-relais.

Et surtout, bien que les enseignants ne soient pas en grève, le collectif appelle les parents à ne pas déposer leurs enfants à l'école vendredi après-midi. Cette opération « école morte » se soldera par une manifestation<sup>1</sup>

Quelles conséquences ?

D'un point de vue réglementaire, les opérateurs sont dans leur droit. La France ne fixe le plafond de rayonnement électromagnétique qu'à 41 volts par mètre, quand la Suisse ou la Pologne, sont respectivement à 4 et 6 V/m. Des mesures effectuées dans l'école en 2006 ont obtenu 1,37 et 1,7 V/m. Un décret prévoit également que ces antennes doivent être à plus de 100 mètres d'un établissement sensible (école, crèche, maison de retraite, hôpital). Pas de quoi inquiéter Bouygues et Orange donc.

Mais, au nom du « principe de précaution », Jean-Philippe Antoine s'appuie sur un projet de loi défendu en 2005 et qui prévoyait un éloignement des antennes à plus de 300 mètres des écoles ainsi que l'affaiblissement de leurs émissions à moins de 0,6 volt par mètre. Parmi les porteurs de cette loi figurait une certaine Nathalie Kosciusco-Morizet, aujourd'hui secrétaire d'État à l'écologie.

Les études se suivent et se contredisent. Directement au contact de la tête, le téléphone portable aurait des effets thermiques néfastes sur le cerveau. C'est en général acquis. En revanche, les études sur les ondes (celles des antennes relais en particulier), fragilisant l'ADN et perturbant le système immunitaire, sont plus controversées. L'académie de médecine défend l'innocuité des antennes. Tout comme l'Organisation mondiale de la santé (OMS), qui a toutefois lancé une vaste enquête (Interphone), bouclée en 2006, mais toujours pas publiée.

Pourtant, le 4 septembre 2008, le parlement européen a souhaité que le Conseil fixe des « valeurs limites d'exposition plus exigeantes pour l'ensemble des équipements émetteurs d'ondes électromagnétiques ». Il s'appuyait pour cela sur le rapport Bio-initiative, faisant la synthèse de 1 500 études dans le monde. Selon ce rapport, défriché par le journal anglais The Independent (16 septembre 2007), les limites de sécurité fixées pour le rayonnement seraient « des milliers de fois trop indulgentes ».

Jean-Philippe Antoine ne désarme pas : « On ne sait pas quelles seront les conséquences dans 10 ou 30 ans. On sait juste que les enfants sont très sensibles. Pour ma part, je ne laisserai pas mon fils l'an prochain si les antennes sont toujours là ».

Sébastien PANOU. (1) Manifestation de 16 h 15 à 17 h 15 vendredi au départ de l'école.